République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021
~~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTION : RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE RUE DES ECOLES LAÏQUES COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés	Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.
Procurations	M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.
Excusés	
Absents	M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : *16*	Présents : 39	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 521 1-17 qui prévoit notamment que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ;
VU l'arrêté préfectoral n º 2019-1-1 657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » ;
VU l'avis favorable à la majorité du Conseil d'exploitation en date du 26 mars 2021 ;

CONSIDERANT le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'étude SERI définissant les caractéristiques techniques et financières du renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur la rue des écoles Laïques sur la commune de Saint-Jean-de-Fos,
CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation consistent à renouveler la canalisation d'assainissement qui présente des désordres et des dysfonctionnements par une conduite en Grés DN200 sur un linéaire d'environ 400 ml avec la reprise d'une soixantaine de branchements,
CONSIDERANT que le projet de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable consiste à remplacer la canalisation d'eau potable de diamètre hétérogène en fonte par une conduite en fonte DN150 sur un linéaire d'environ 400 ml avec la reprise d'une soixantaine de branchements d'eau potable.
CONSIDERANT l'estimation du coût global du projet qui s'élève à 482 921 € HT soit 579 505.20 € TTC dont : 221 682 € HT pour le projet de réhabilitation du réseaux d'assainissement et 261 239 € HT pour le renouvellement du réseau AEP,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue des Ecoles Laïques commune de Saint-Jean-de-Fos évalué à 221 682 € HT,
- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la rue des Ecoles Laïques commune de Saint-Jean-de-Fos évalué à 261 239 € HT,
- de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2586 le 19 avril 2021
Publication le 19 avril 2021
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19 avril 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2989-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES ECOLES LAIQUES SAINT JEAN DE FOS

DEPENSES			*RECETTES*		
POSTES	**MONTANT HT**	**TAUX**	**FINANCEURS**	**MONTANT HT**	**TAUX**
Etudes	**26 944 €**	**10%**	**Conseil Départemental**	**78 371,68 €**	**30%**
Travaux	**234 295 €**	**90%**	**AERMC**	**130 619 €**	**50%**
			PART FINANCEURS	**208 991,14 €**	**80%**
			PART CCVH	**52 247,79 €**	**20%**
TOTAL HT	**261 239 €**	**100%**	**TOTAL HT**	**261 239 €**	**100%**

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES ECOLES LAIQUES SAINT JEAN DE FOS

DEPENSES			*RECETTES*		
POSTES	**MONTANT HT**	**TAUX**	**FINANCEURS**	**MONTANT HT**	**TAUX**
Etudes	**22 864 €**	**10%**	**Conseil Départemental**	**66 504 €**	**30%**
Travaux	**198 818 €**	**90%**	**AERMC**	**110 841 €**	**50%**
			PART FINANCEURS	**177 345,21 €**	**80%**
			PART CCVH	**44 336,30 €**	**20%**
TOTAL HT	**221 682 €**	**100%**	**TOTAL HT**	**221 682 €**	**100%**

AGENCE LANGUEDOC
Siège Social
134 rue de Font Caude
34080 MONTPELLIER
Tél. 04 67 12 85 00
Fax 04 67 12 85 01
seri34@beseri.fr

AGENCE GARD - PROVENCE
Forum Ville Active - Bat D
32 rue Mallet Stevens
30900 - Nîmes
Tél. 04 66 28 04 91
Fax 04 66 28 12 79
seri30@beseri.fr

AGENCE ROUSSILLON
70, avenue de Milan
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.94.29
seri66@beseri.fr

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOSSIER PRO

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP ET EU

COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS
Rue des Ecoles Laïques

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

Sommaire

1. INTRODUCTION p 3
2. CONCESSIONNAIRES p 7
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX p 7
4. ESTIMATION p 9
5. PLANNING p 9

1. Introduction

PREAMBULE

Le présent document est établi dans le cadre de la remise du dossier PRO à la demande de la Communauté de Commune Vallée de l'Hérault, Maitre d'ouvrage de l'opération.
Il a pour objet de définir les travaux nécessaires au renouvellement des réseaux d'Eaux Usées et d'Eau Potable de la Rue des Ecoles Laïques sur la commune de SAINT JEAN DE FOS (34150). Cette rue fait aussi l'objet d'un programme de réfection de la voirie portée par la commune.

PRESENTATION DU SITE

Le projet se situe au sud de la commune de SAINT JEAN DE FOS:

Vue depuis le carrefour de la rue des Ecoles Laïques et de la rue Razimbaud

Vue depuis la place de la Mairie

La voirie est communale dans son intégralité.

DEFINITION DES TRAVAUX

Le projet de renouvellement des réseaux humides a pour objectif le renouvellement du réseau d'assainissement qui est en amiante ciment et le renouvellement du réseau d'eau potable entre la rue Razimbaud et la place de la Mairie.

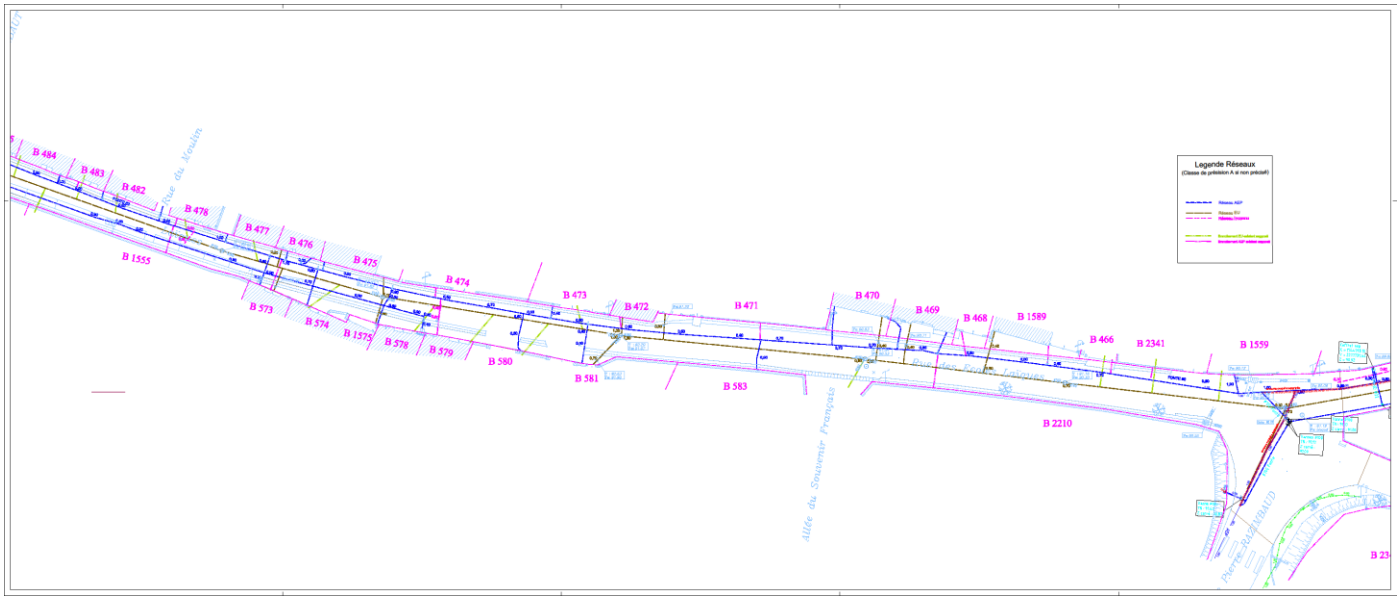

Situation actuelle des réseaux EU et AEP de la rue Razimbaud à la rue du Moulin

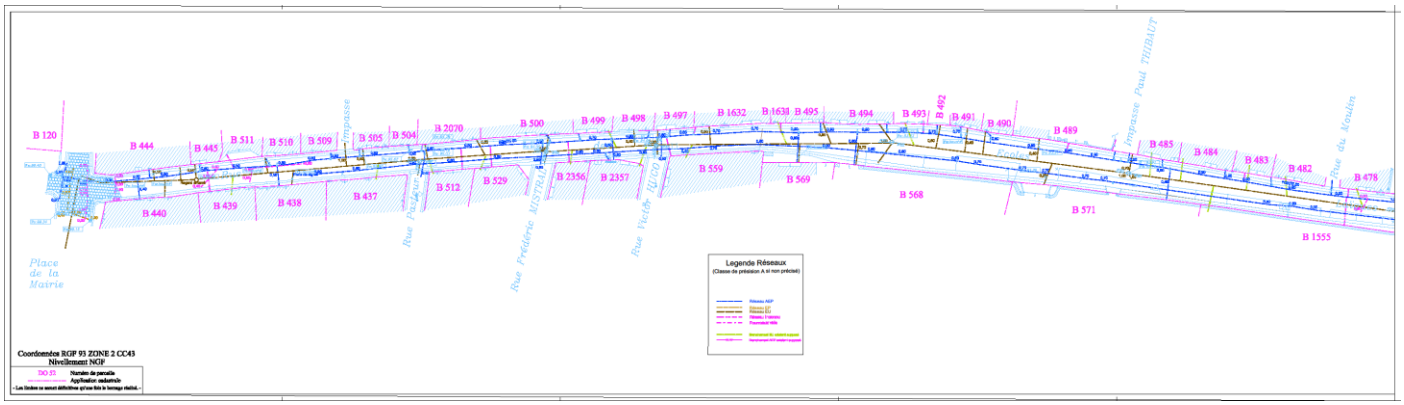

Situation actuelle des réseaux EU et AEP de la rue du Moulin à la place de la Mairie

Le diagnostic réalisé sur le réseau EU existant en amiante a mis en évidence un certain nombre de défauts, dont certains sont présentés sur les photos ci-dessous, extraites des passages caméras :

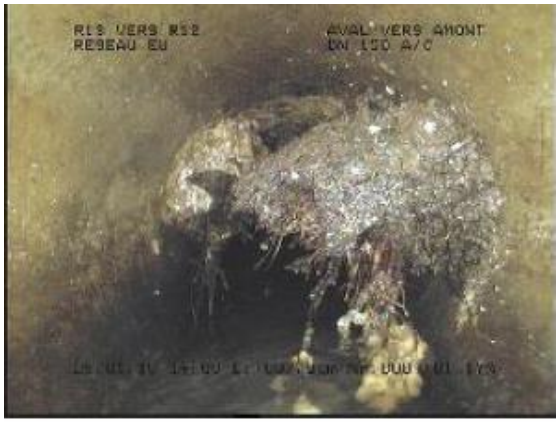

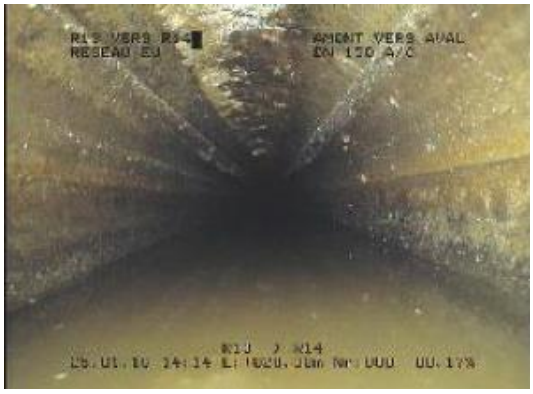

L'analyse de ces passages caméra fait apparaître des anomalies importantes (dégradations, flaches…).

Les travaux consistent à reposer une canalisation EU 200mm et une conduite AEP 150mm pour mailler les deux rues ainsi que tous les branchements particuliers et deux fontaines positionnées sur le domaine public.
Les deux réseaux seront posés en tranchée commune. Un stabilisateur AEP sera aussi posé sur la place de la Mairie.
Concernant l'EU les boites de branchement seront positionnées en lieu et place des boites existantes. Concernant l'AEP les niches seront également positionnées en lieu et place des niches existantes.

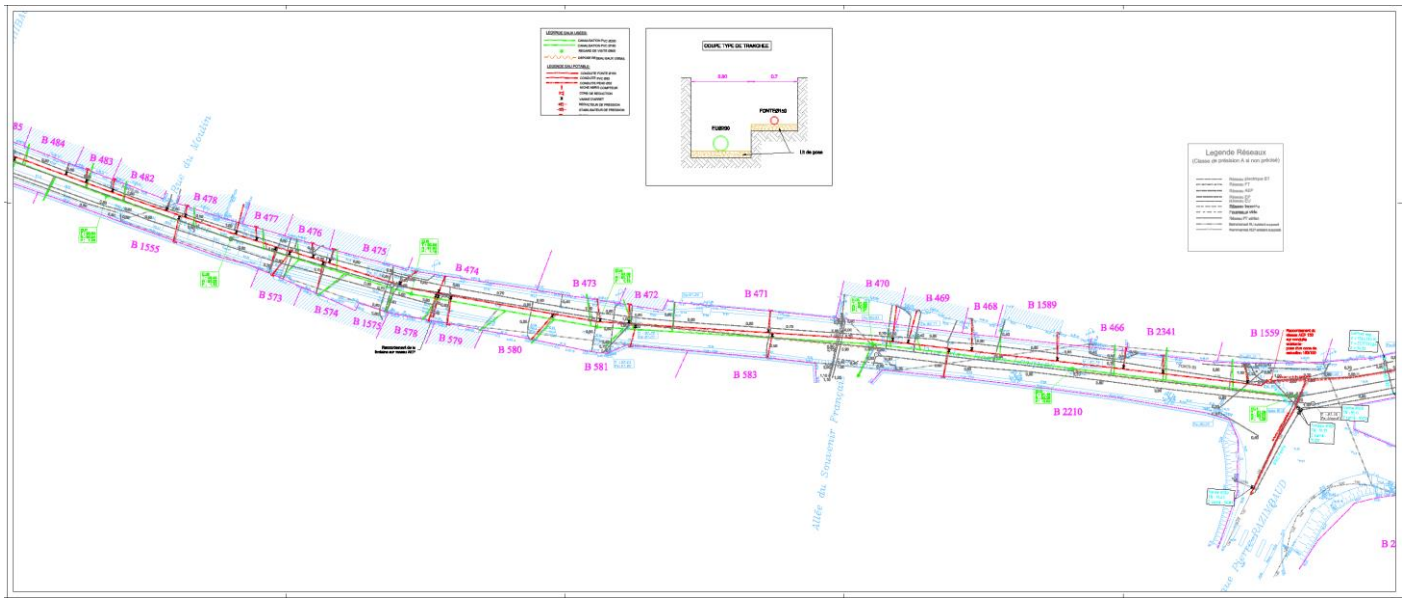

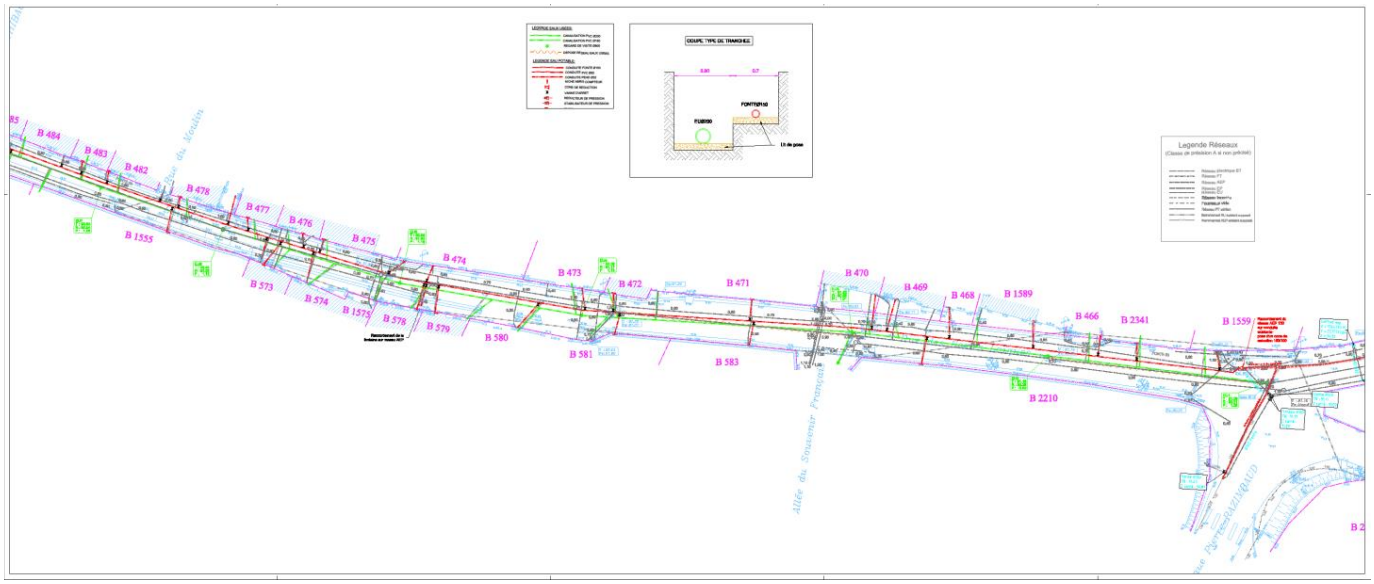

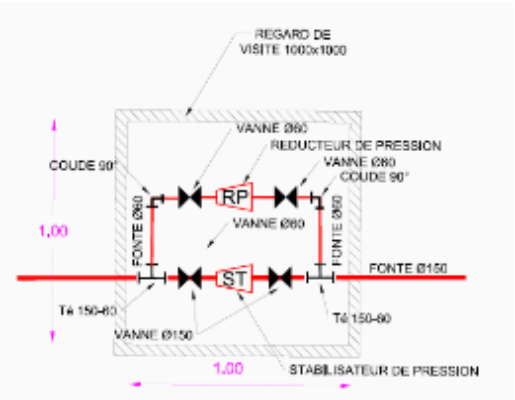

2. Concessionnaires

Dans le cadre de cet aménagement, l'ensemble des sociétés concessionnaires a été consulté afin de recenser les réseaux existants dans l'emprise des travaux :

- **Réseau Eaux Pluviales** : Ville de Saint Jean de Fos
- **Réseau Eaux Usées** : CCVH
- **Réseau Eau Potable** : CCVH
- **Réseaux HTA / BT** : ENEDIS
- **Réseau FT** : ORANGE
- **Réseau Eclairage** : Ville de Saint Jean de Fos
- **Réseau des Fontaines** : Ville de Saint Jean de Fos

3. Description des travaux

TRAVAUX PREPARATOIRES :

Les travaux préparatoires comprennent essentiellement :

- La réalisation d'un constat d'huissier
- Le nettoyage des emprises de travaux
- Le sciage et démolition des revêtements
- Les démolitions diverses
- Sondages sur les réseaux existants
- Elagage d'arbres

La particularité est que les enrobés contiennent des HAP qui doivent être évacués en décharge de classe 1.

RESEAU EAUX USEES :

Dans le cadre du projet, nous souhaitons positionner le nouveau réseau au maximum en parallèle de l'existant afin d'éviter la dépose de ce dernier. Mais la multitude des réseaux existants ainsi que l'étroitesse de la rue nous empêche de conserver l'ancienne conduite sur tout le tracé.

Les travaux se feront ainsi :

- Pose de canalisations en PVC CR16 Ø200mm pour le réseau principal avec une variante en GRES Ø200mm et PVC CR16 Ø160 mm pour les branchements y compris les terrassements en tranchée, la fourniture et l'emploi de grains de riz 2/6 pour la réalisation d'un lit de pose et pour l'enrobage de la conduite et la fourniture et mise en place de GNT 0/20 en remblai de tranchées
- Fourniture et mise en place de regards béton armé étanches, diamètre intérieur Ø 800 mm, équipés d'échelons, avec tampons en fonte (type 400 KN)
- La dépose du réseau existant au niveau des points de raccordement, des regards de branchements et des tronçons de la conduite principale comme indiqué sur le plan
- Blindage de la tranchée si nécessaire

L'ensemble des prestations sera conforme aux prescriptions de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Les travaux sur l'amiante seront soumis à la réglementation en vigueur par une entreprise certifiée.

Après mise en place du plan de retrait en sous-section 3, la dépose du réseau existant en amiante comprendra les travaux suivants :

- Terrassement en tranchée jusqu'au niveau de l'enrobage de la canalisation, chargement et évacuation des matériaux en décharge agréée
- Dégagement du matériau d'enrobage à la main sur tout le tour de la canalisation
- Dépose des canalisations en amiante ciment et stockage dans des big-bags avant évacuation en décharge selon règlementation en vigueur. Pendant cette phase, le chantier sera totalement isolé du public par la mise en place de bardage plein hauteur 2m. Les installations de chantier seront conformes à la règlementation avec mise en place d'une unité de décontamination amiante avec compartiments
- Démolition et dépose des regards de visite et de branchement

RESEAU EAUX POTABLE :

Les travaux sont les suivants :

- Pose de canalisations en fonte Ø150 mm pour le réseau principal, Ø32 mm en PEHD pour les branchements y compris les terrassements en tranchée, la fourniture et l'emploi de grains de riz 2/6 pour la réalisation d'un lit de pose et pour l'enrobage de la conduite et la fourniture et mise en place de GNT 0/20 en remblai de tranchées
- La dépose ponctuelle du réseau existant au niveau des points de raccordement
- Le branchement des fontaines
- Raccordements sur les réseaux existants

L'emprise du sous-sol permet à ce stade de ne pas imposer la pose du nouveau réseau AEP en lieu et place de l'ancien. Des sondages devront confirmer ces hypothèses. Si l'encombrement oblige par contre à poser en partie en lieu et place du réseau AEP existant, une alimentation provisoire devra alors être mise en place.

L'ensemble des prestations sera conforme aux prescriptions de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

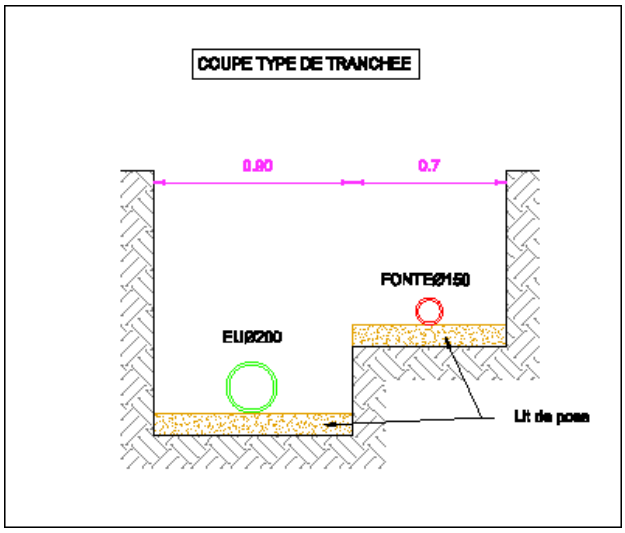

Canalisations EU et AEP en tranchée commune

Il n'a pas été établi d'étude géotechnique car les travaux se situent des zones déjà remaniées par la pose des réseaux existants. Le risque de rencontrer du rocher ou des aléas géotechniques est faible.

4. Estimation

L'estimation est établie en fonction des solutions techniques détaillées ci-dessus ainsi que suivant les prescriptions techniques de la CCVH. Un prorata des évacuations des enrobés avec HAP et de réfection de chaussée a été établi avec la mairie de SAINT JEAN DE FOS suivant le projet de réfection de la voirie à venir.

5. Planning

Le planning des travaux peut être décomposé comme suit :

- Période de préparation : 6 semaines
- Période d'exécution : 18 semaines

Pour une durée prévisionnelle totale de **6 mois.**

Fait à Montpellier, le 10 Octobre 2020

SERI
Bureau d'Études Techniques
134 Rue de Font Caude
34080 MONTPELLIER
Tél. 04 67 12 85 00 - seri34@beseri.fr
SIRET 379 532 765 00045

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
2, Parc d'activité de Camalcé
BP 15
34150 GIGNAC

Tél: 04.67.57.04.50

Departement	Commune	N°dossier
HERAULT	SAINT JEAN DE FOS	19014

Opération :

REHABILITATION DES RESEAUX AEP ET EU DE LA RUE DES ECOLES LAÏQUES

PRO

PLAN DE SITUATION

Date: AOUT2019

B.E.T. S.E.R.I.
Maître d'oeuvre VRD

134 rue de Font caude
34080 MONTPELLIER

Tél: 04-67-12-85-00
Fax: 04-67-12-85-01
E_Mail: seri34@beseri.fr
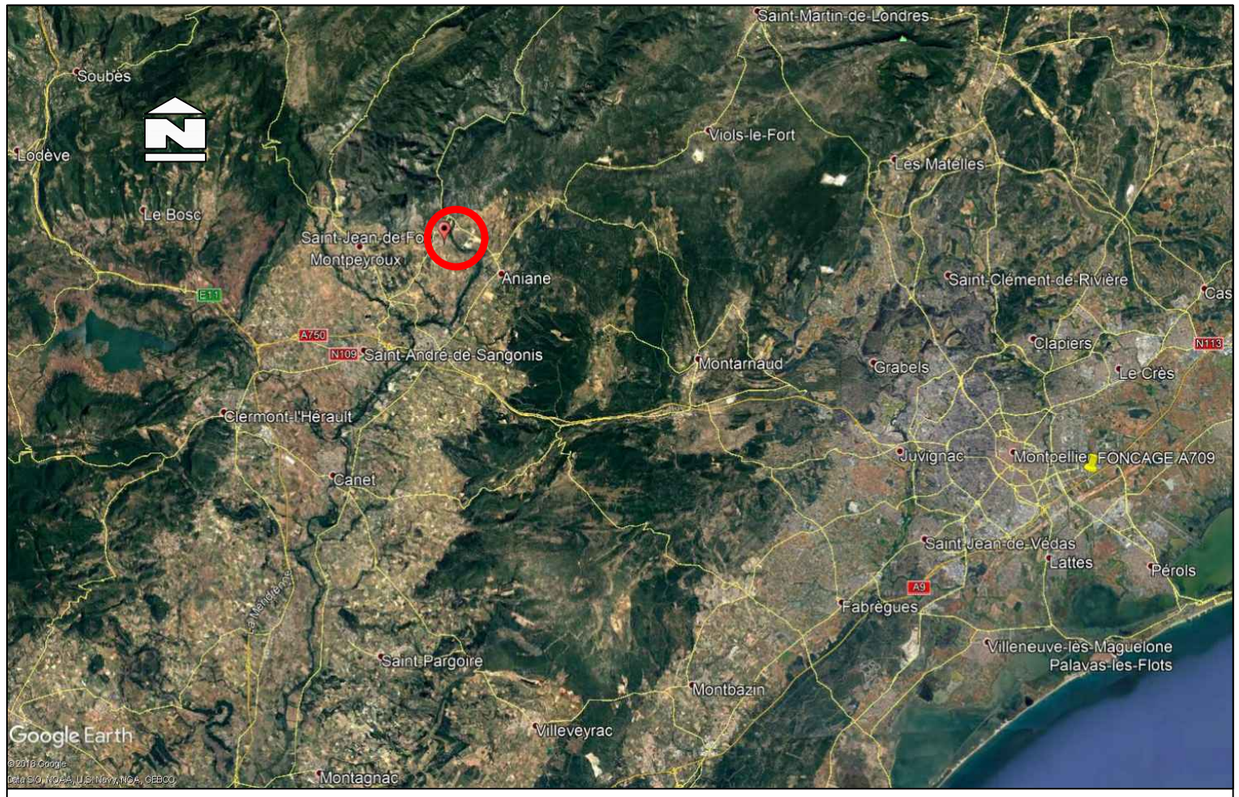
DRESSE PAR:	MODIFICATIONS:	DATE:	INDICE:	AUTEUR:
V.M.	ORIGINAL	01/08/2019	A	V.M.
VERIFIE PAR:				
L.M.				
REFERENCES INFORMATIQUES: L:\34\ST_JEAN_FOS\19014_Rue des Ecoles Laïques - Réseaux EU et AEP\2 PROJET\57 AVP\19014 ST JEAN FOS-Rue laique_AVP_v3.dwg